



ACCORD-CADRE POUR LES FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

COMMUNE DE QUIESTEDE

Mairie de Quiestède
5 rue de l'église
62120 QUIESTEDE
Tél. : 03 21 95 10 45

FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES DE PAPETERIE ET DE FOURNITURES DE BUREAU

LOT N°1 : FOURNITURES DE BUREAU

N° d'accord-cadre

--	--	--	--	--	--	--	--

NOTIFIE LE / / 2025

Acte d'Engagement

OFFRE DE BASE

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant.....	4
3 - Dispositions générales.....	5
3.1 - Objet	5
3.2 - Mode de passation.....	5
3.3 - Forme de contrat	6
4 - Prix.....	6
5 - Durée de l'accord-cadre.....	7
5.1 - Durée du contrat.....	7
5.2 - Reconduction	7
6 - Paiement.....	7
7 - Avance	8
8 - Nomenclature(s)	8
9 - Signature	8
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	11

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Commune de Quiestède

Groupement de commandes conformément à la convention de groupement conclue entre :

- La commune de Quiestède

Et

- Les communes de : Aire sur la Lys - Arques - Campagne-les-Wardrecques – Eperlecques – Helfaut – Houille – Quiestède - Saint-Martin-lez-Tatinghem - Wittes (9 communes)
- Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'Aire sur la Lys (CCAS)

- **Coordonnateur du groupement de commande** : COMMUNE DE QUIESTEDE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

- Monsieur le Maire de la Commune de Aire sur la Lys
- Monsieur le Maire de la Commune de Arques
- Monsieur le Maire de la Commune de Campagne-les-Wardrecques
- Monsieur le Maire de la Commune de Eperlecques
- Monsieur le Maire de la Commune de Helfaut
- Monsieur le Maire de la Commune de Houille
- Monsieur le Maire de la Commune de Quiestède
- Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem
- Monsieur le Maire de la Commune de Wittes
- Monsieur le Président du CCAS de la Commune de Aire sur la Lys

Ordonnateur :

- Monsieur le Maire de la Commune de Aire sur la Lys
- Monsieur le Maire de la Commune de Arques
- Monsieur le Maire de la Commune de Campagne-les-Wardrecques
- Monsieur le Maire de la Commune de Eperlecques
- Monsieur le Maire de la Commune de Helfaut
- Monsieur le Maire de la Commune de Houille
- Monsieur le Maire de la Commune de Quiestède
- Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem
- Monsieur le Maire de la Commune de Wittes
- Monsieur le Président du CCAS de la Commune de Aire sur la Lys

Comptable public assignataire des paiements :

La Trésorerie de Saint-Omer

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M
Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Courriel ¹
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale
.....
Adresse
.....
Courriel ²
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M.....
Agissant en qualité de

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....
Adresse
.....
Courriel ¹
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET
Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ², sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne le :

LOT 1 : Fourniture de bureau de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et la livraison d'articles de papeterie et de fournitures de bureau

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison d'articles de papeterie et de fournitures de bureau dans le cadre d'un groupement de commandes conclu entre la Commune de Quiestède, les communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer et le CCAS d'Aire sur la Lys qui ont décidé d'adhérer au groupement de commandes :

Aire sur la Lys – Arques - Campagne-les-Wardrecques – Eperlecques – Helfaut – Houlle– Quiestède - Saint-Martin-lez-Tatinghem - Wittes (9 communes) + le CCAS de la Commune d'Aire sur la Lys

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124 – R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Lot	Désignation
1	Fourniture de bureau <u>Communes adhérentes</u> : Aire sur la Lys – Arques - Campagne-les-Wardrecques – Eperlecques – Helfaut – Houlle – Quiestède –Saint-Martin-lez-Tatinghem - Wittes- (9 communes) + le CCAS de la Commune d'Aire sur la Lys Cette consultation a pour objet l'approvisionnement en fournitures de bureau à destination des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de

Lot	Désignation
	<p>Saint-Omer et du CCAS d'Aire sur la Lys adhérant au groupement de commandes.</p> <p>Les fournitures faisant l'objet du marché devront être conformes aux normes françaises homologuées ou à d'autres normes applicables en France en vertu d'accords internationaux.</p>

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement fournies.

- des prix du bordereau des prix unitaires.
- des prix du ou des catalogues du fournisseur auxquels sera appliqué le rabais de %.

N.B. : La remise consentie initialement ne pourra lors de la (des) reconduction(s) être ni modifiée, ni supprimée.

Le montant total des commandes pour la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot	Montant Maximum H.T. /AN	Valeur
Lot N°1 : Fourniture de bureaux	39 090,00	Euros
Total	39 090,00	Euros

Montant identique à chaque période de reconduction

COMMUNES	Montant annuel pour le LOT 1
AIRE SUR LA LYS	20 800
ARQUES	10 400
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	520
EPERLECQUES	1 950
HELFAUT	650
HOULLE	500
QUIESTEDE	260
SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM	3 250
WITTES	500
CCAS AIRE SUR LA LYS	260
Montant total annuel par lot en euros	39 090

Aucune variante n'est autorisée.

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

5.1 - Durée du contrat

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du marché.

Les délais de fourniture ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

Pour chaque lot, les commandes seront passées au fur et à mesure des besoins par les communes membres du groupement et feront l'objet de l'émission d'un bon dont le délai maximum de livraison fixé à 7 jours commencera à courir à compter de sa date de réception par le titulaire du marché qui devra mettre tout en œuvre afin de satisfaire à la demande.

5.2 - Reconduction

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante)

- NON
- OUI

Nota : si aucune case n'est cochée ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot	Classification principale	Classification complémentaire
1	Fournitures de bureau. (301920001)	

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par délibération du conseil municipal n°2024-31 en date du 10 septembre 2024 autorisant la signature du marché.

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
Le

Signature

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			